

BULLETIN DERNIÈRE HEURE!



Volume 2 no 73 – 13 juillet 2020 - Loto-Québec

Réduction de la semaine de travail et fin aux mandats de surnuméraires

Le SPGQ demeure déterminé à faire reconnaître les droits de ses membres

Depuis que Loto-Québec a annoncé une réduction de la semaine de travail et la fin aux mandats de personnel surnuméraire, le 30 juin, le SPGQ multiplie les actions afin de dénoncer et démontrer que l'employeur a outrepassé ses droits.

Jusqu'à maintenant, le SPGQ a communiqué avec ses membres de Loto-Québec à deux reprises (le [30 juin](#) et le [2 juillet](#)) afin de les informer de la situation et de son évolution. Le 30 juin, le SPGQ a également diffusé un [communiqué](#) de presse afin de dénoncer cette situation qui contrevient aux dispositions de la convention collective.

Le 6 juillet, le SPGQ a rencontré la délégation. Le lendemain, il a élargi les rangs de l'équipe dédiée à ce dossier en mettant sur pied une équipe de crise formée de la présidente, d'un vice-président, de deux conseillères et de l'avocate afin de procéder à l'analyse des lois et de la convention collective, tout en établissant une stratégie juridique. Le 9 juillet, le SPGQ a effectué une intervention politique auprès de la présidente de Loto-Québec.

Puis, le 13 juillet, le SPGQ développe une stratégie médiatique et de communication afin d'accentuer la diffusion d'informations à l'intention des membres visés et des médias.

À défaut d'une entente rapide avec l'employeur pour infirmer cette décision arbitraire, inacceptable et irrespectueuse, le syndicat n'écarte aucun recours judiciaire pour faire reconnaître les droits de ses membres. Actuellement l'avocate du SPGQ et les personnes conseillères impliquées déterminent et rédigent les griefs qui seront déposés sous peu.

Carinne Dupont-Guay, François-D. Dupont et Gervais Hudon
Membres du comité de relations professionnelles (CRP)

Guillaume Bouvrette
Troisième vice-président SPGQ